



**Marie-Noëlle Battistel**

Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère

**Infos Covid-19**  
semaine du 4 au 10 mai

## Réouverture des écoles le 11 mai : un casse-tête pour les enseignants et les élus locaux

**Sans fondement scientifique et sans concertation le Président de la République a décidé de réouvrir les écoles le 11 mai. Cette décision annoncée le 13 avril alors que nous ne connaissions rien de la situation sanitaire au 11 mai, se distingue des décisions de nos voisins européens.**

Dès l'annonce du Président de la République, des voix se sont élevées pour s'inquiéter des conditions de cette reprise. Au lieu de dissiper les doutes des parents et des enseignants, le Premier ministre et son Ministre de l'Education nationale ont renforcé ces inquiétudes légitimes à force de propos contradictoires et d'annonces floues. C'est le Ministre de l'Education nationale qui le premier a annoncé le 21 avril une rentrée échelonnée par niveau. Ces annonces ont été contredites une semaine plus tard par le Premier ministre dans l'hémicycle : la rentrée se ferait pour tous les élèves de maternelle et d'élémentaire dès le 11 mai en fonction du respect du protocole sanitaire imposant notamment un nombre maximum d'élèves par classe et des capacités d'accueil. Le collège suivrait, puis le Lycée. On ne compte plus depuis les directives contradictoires et les annonces imprécises.

Cette impréparation débouche sur un protocole sanitaire extrêmement difficile à mettre en place dans des délais aussi courts, malgré la bonne volonté et l'engagement des enseignants comme des services municipaux pour garantir la sécurité sanitaire dans toutes les écoles de France.

D'autant plus que sous couvert de souplesse accordée au terrain, l'Etat a en fait organisé le transfert des responsabilités aux acteurs locaux. Bien sûr les collectivités et les établissements sont les mieux placés pour mettre en œuvre le dispositif et l'adapter à leurs spécificités locales. Mais il leur faut des directives claires et arrêtées, du temps pour mettre en place le protocole sanitaire et des moyens pour fournir le matériel de protection, entretenir les locaux, organiser les activités périscolaires.

Tout le monde s'accorde à dire que les élèves ont besoin d'école. Le confinement creuse les inégalités entre les élèves malgré l'engagement incroyable des enseignants. Le taux de décrochage a explosé et continuerait à se multiplier si un contact n'était pas rétabli d'ici septembre.

Malheureusement, le principe du volontariat choisi par le Gouvernement risque d'accroître ces inégalités. Il ne permettra pas de raccrocher des élèves en difficultés scolaires ou en situation précaire. Si un établissement rouvre, le retour en classe par groupe restreint ne devrait pas reposer sur le choix des parents mais sur un principe de priorité pour les enfants rencontrant des difficultés scolaires ou sociales ou en situation de handicap.

Il est important également que des objectifs pédagogiques précis soient donnés aux enseignants : consolidation des acquis, orientation, non évaluation. Les conditions exceptionnelles imposées par les protocoles sanitaires et l'absence de directives pédagogiques risquent de transformer l'école en garderie malgré la bonne volonté des enseignants.

De la même manière, l'étude et les activités périscolaires ne peuvent pas être considérées comme des alternatives à la classe, d'autant plus que très peu de collectivités seront en mesure de les mettre en place étant donnée la complexité liée aux exigences sanitaires et l'absence de moyens financiers pour y répondre. Ces activités devraient rester complémentaires, facultatives et reposer prioritairement sur les acteurs du sport scolaire.

J'observe depuis plusieurs semaines maintenant l'engagement des enseignants, des agents municipaux et des élus locaux pour que les enfants soient accueillis dans un cadre sécurisé et sécurisant. Leur engagement s'est heurté à des directives contradictoires, à des demandes irréalistes et à la complexité du protocole sanitaire. Ils sont une nouvelle fois en première ligne dans cette crise et ils savent pouvoir compter sur mon soutien pour que cet engagement soit reconnu et que toutes les conséquences de cette crise soient tirées pour la rentrée de septembre, en terme d'effectifs, de reconnaissance et de moyens.



## Etat d'urgence sanitaire : le Gouvernement décide seul

**Le Gouvernement a présenté samedi 2 mai en conseil des Ministres le projet de loi de prolongation de l'état d'urgence sanitaire qui devait être examiné dès le lundi 4 mai au Sénat. Une nouvelle fois, le Gouvernement méprise le fonctionnement démocratique de notre pays.**

Rien ne saurait justifier un tel mépris du gouvernement vis à vis du Parlement. Malheureusement, cette attitude s'inscrit dans la continuité du traitement réservé au Parlement depuis le début de la crise. Relégué au rang d'institution consultative le Parlement observe, sans pouvoir agir, des décisions gouvernementales prises de manière totalement verticale. Pour preuve, aucun amendement de l'opposition n'est jamais adopté.

La représentation nationale doit pouvoir jouer son rôle. Dans le cadre d'une crise sanitaire comme celle que nous connaissons, notre rôle est celui du contrôle de l'action du Gouvernement, comme le prévoit la loi de 1955 sur l'état d'urgence.

Il ne s'agit pas pour le Parlement de débattre pour ou contre la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit de s'interroger sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité sanitaire des Françaises et des Français dans le cadre du déconfinement. En la matière, ce projet de loi n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons.

Alors que des abus semblent d'ores et déjà se développer avec des prix de vente élevés pour des masques chirurgicaux à usage unique, dont certains non respectueux des normes, rien ne permet de s'assurer que les Français disposent bien de masques dans les prochaines semaines.

Le groupe des députés socialistes et apparentés dont je suis membre propose que l'Etat fournisse des masques quotidiennement et gratuitement aux Français.

Le renforcement des pouvoirs de l'autorité administrative pour mettre des personnes en quarantaine proposé par le gouvernement ne doit pas se traduire par une diminution des droits des individus. Nous proposons de préciser les conditions de quarantaine et réduire de 72 à 48 heures l'intervention du juge en cas de recours.

Si la mise en place du système d'information proposé par le gouvernement peut être utile dans la lutte contre le virus, il est essentiel de préciser son fonctionnement. Nous demandons plus de garanties juridiques : les catégories de personnes ayant accès à ces données doivent être précisément identifiées par la loi et ces données devront être protégées et conservées un temps limité.

Ma démarche, comme celle de mon groupe parlementaire, n'est pas celle de l'obstruction ou de l'opposition systématique. Nous souhaitons remplir pleinement notre rôle de représentants de la Nation en contrôlant l'action du Gouvernement et en proposant des mesures qui répondent aux attentes des citoyens qui nous font part quotidiennement de leurs remarques et leurs inquiétudes dans cette période si particulière.

## Faire remonter les problèmes

***Pendant la crise, j'interpelle régulièrement le Gouvernement avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés, sur divers sujets liés à la situation actuelle :***

- Transmission au Premier ministre d'un plan de relance du tourisme en trois axes : répondre à l'urgence, accompagner la relance, anticiper le tourisme d'après. Retrouvez le ici.
- Courrier au Premier ministre pour demander le versement d'une prime à l'ensemble des personnels du secteur médico-social, en première ligne depuis le début de cette crise.
- Courrier à la Secrétaire d'Etat chargée du Handicap pour attirer son attention sur la situation des AESH.
- Courrier au Premier Ministre pour demander l'encadrement du prix des masques.
- Audition du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'impact de la crise sur le secteur du tourisme.

***J'ai également auditionné les Présidents d'ENEDIS, EDF et ENGIE dans le cadre de la mission énergie que je co-préside, afin de suivre, le temps de la crise, l'action des opérateurs, fournisseurs et distributeurs sur l'ensemble du territoire national et la résilience de notre système.***

## Tribune : pour que la culture revive !

La culture est indispensable à notre société, d'autant plus en ces temps de crise. Elle est fondamentale à l'expression individuelle autant qu'à la construction du récit collectif de notre humanité. Economiquement, elle contribue 7 fois plus au PIB du pays que l'industrie automobile. J'ai cosigné une tribune parue sur le site du huffingtonpost pour proposer des mesures concrètes pour sauver la culture.

Dans cette tribune nous proposons de déclarer 2020 année blanche pour les intermittents du spectacle, de réaliser des aménagements administratifs pour les professionnels de la culture, de définir un cadre fixe et concerté pour la reprise des activités culturelles, afin de ne pas connaître les mêmes incertitudes qu'avec la reprise de l'école. Nous proposons aussi la création de fonds de soutiens spécifiques aux acteurs culturels, une contribution des plateformes au financement de la crise et la mise en oeuvre d'un plan de relance du monde culturel.

Une partie de nos propositions ont été reprises par le Président de la République et nous nous en réjouissons. Reste maintenant à préciser quelques points pour rassurer tout un secteur. Retrouvez notre tribune en cliquant ici.